
CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2016

Convocation du 22 mars 2016
Début de séance : 20H00
Président de séance : Monsieur Alfred SLOVENCIK, Maire

Etaient présents : SLOVENCIK A. – LEONHARD C. - FICHTER M. - FICHTER H. - GUBELMANN G. - WALTER P. - MATTER C. – MEYER M. - HUBER C. - ROTH D. - WEIL A.- LEONHART M. – LEONHART R. - SCHLEIFFER C. -

Etait absent excusé : URBAN C.

Etait absent non excusé : /

9 – AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES

9.1 / Autre domaine de compétences des communes

**Délibération N°2016-019 : DESIGNATION DU SECRETAIRE
DE SEANCE**

Conformément à l'article L. 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne un secrétaire de séance.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité Mireille MEYER comme secrétaire de séance.

9 – AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES

9.1 / Autre domaine de compétences des communes

**Délibération N°2016-020 : ADOPTION DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 FEVRIER 2016**

Le Maire propose à l'Assemblée d'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 18 février 2016.

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT que chaque conseiller a été destinataire du compte rendu de séance,

CONSIDERANT qu'aucune remarque n'a été émise à l'encontre de ce rapport,

décide à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 18 février 2016.

7 – FINANCES LOCALES

7.1 / Décisions budgétaires

**Délibération N°2016-021 : COMPTE ADMINISTRATIF 2015
BUDGET COMMUNAL**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Michel FICHTER, 1^{er} Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur Alfred SLOVENCIK, Maire, et avant de s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré

1/ lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	RESULTATS	DE	L'EXECUTION
	Mandats émis	Titres émis	Résultat ou solde
Fonctionnement	446 409,14 €	499 078,93 €	52 669,79 €
Investissement	116 112,03 €	13 418,36 €	- 102 693,67 €
002 Résultat reporté N-1	/	158 619,31 €	158 619,31 €
RESULTAT D'EXECUTION	562 521,17 €	671 116,60 €	108 595,43 €

2/ constate les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion dressé par Monsieur GASS, Trésorier de Bouxwiller, et déclare que le compte administratif de l'exercice 2015 n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

3/ hors de la présence de Monsieur Alfred SLOVENCIK, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2015, vote et arrête à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

7 – FINANCES LOCALES

7.1 / Décisions budgétaires

**Délibération N°2016-022 : COMPTE DE GESTION 2015
COMMUNE UHRWILLER**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1/ statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015,

2/ statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3/ statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

7 – FINANCES LOCALES

7.1 / Décisions budgétaires

Délibération N°2016-023 : COMPTE ADMINISTRATIF 2015 LOTISSEMENT 2

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Alfred SLOVENCIK, Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 et avant de s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré

1/ lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	RESULTATS	DE	L'EXECUTION
	Mandats émis	Titres émis	Résultat ou solde
Fonctionnement	8 372,20 €	0,00 €	- 8 372,20 €
Investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
002 Résultat reporté N-1	200 000,00 €	348 687,31 €	148 687,31 €
RESULTAT D'EXECUTION	208 372,20 €	348 687,31 €	140 315,11 €

2/ constate les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion dressé par Monsieur GASS, Trésorier de Bouxwiller, et déclare que le compte administratif de l'exercice 2015 n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

3/ hors de la présence de Monsieur Alfred SLOVENCIK, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2015, vote et arrête à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

7 – FINANCES LOCALES

7.1 / Décisions budgétaires

Délibération N°2016-024 : COMPTE DE GESTION 2015 LOTISSEMENT 2

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des

mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1/ statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015,

2/ statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3/ statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

7 – FINANCES LOCALES

7.1 / Décisions budgétaires

Délibération N°2016-025 : **COMPTE ADMINISTRATIF 2015 **CHAUFFERIE BOIS****

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Alfred SLOVENCIK, Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 et avant de s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré

1/ lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	RESULTATS	DE	L'EXECUTION
	Mandats émis	Titres émis	Résultat ou solde
Fonctionnement	48 745,21 €	61 484,75 €	12 739,54 €
Investissement	23 610,67 €	17 930,55 €	- 5 680,12 €
002 Résultat reporté N-1	0,00 €	42 452,87 €	42 452,87 €
RESULTAT D'EXECUTION	72 355,88 €	121 868,17 €	49 512,29 €

2/ constate les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion dressé par Monsieur GASS, Trésorier de Bouxwiller, et déclare que le compte administratif de l'exercice 2015 n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

3/ hors de la présence de Monsieur Alfred SLOVENCIK, Maire, approuve à l'unanimité le compte administratif 2015, vote et arrête à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

7 – FINANCES LOCALES

7.1 / Décisions budgétaires

Délibération N°2016-026 : **COMPTE DE GESTION 2015 CHAUFFERIE BOIS**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1/ statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015,

2/ statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3/ statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

7 – FINANCES LOCALES

7.1 / Décisions budgétaires

Délibération N°2016-027 : **AFFECTATION DU RESULTAT 2015 BUDGET COMMUNAL**

Vu les résultats du compte administratif 2015 voté par lui et après délibération,

le Conseil Municipal décide à l'unanimité les affectations suivantes :

- affectation du déficit d'investissement de 19 410,91 € au compte R 001,
- affectation de l'excédent de fonctionnement de 128 006,34 € au compte R 002.

Conseil Municipal du 31 mars 2016

7 – FINANCES LOCALES

7.1 / Décisions budgétaires

Délibération N°2016-028 : **AFFECTATION DU RESULTAT 2015 LOTISSEMENT 2**

Vu les résultats du compte administratif 2015 voté par lui et après délibération,

le Conseil Municipal décide à l'unanimité les affectations suivantes :

- affectation du déficit d'investissement de 200 000 € au compte D001,
- affectation de l'excédent de fonctionnement de 340 315,11 € au compte R 002.

7 – FINANCES LOCALES

7.1 / Décisions budgétaires

Délibération N°2016-029 : **AFFECTATION DU RESULTAT 2015 CHAUFFERIE BOIS**

Vu les résultats du compte administratif 2015 voté par lui et après délibération,

le Conseil Municipal décide à l'unanimité les affectations suivantes :

- affectation de l'excédent d'investissement de 21 582,54 € au compte R001,
- affectation de l'excédent de fonctionnement de 27 929,75 € au compte R002.

7 – FINANCES LOCALES

7.1 / Décisions budgétaires

Délibération N°2016-030 : **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2016**

Le Conseil Municipal,

VU la proposition émise par les membres de la commission des finances en date du 21 mars 2016 de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2016,

après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2016 et de les maintenir comme suit :

TAXES	BASE IMPOSITION	TAUX	RESULTAT
Habitation	588 600 €	8,60 %	50 620 €
Foncieres sur propriétés bâties	409 800 €	6,04 %	24 752 €
Foncieres sur propriétés non bâties	49 900 €	28,80 %	14 371 €
Cotisations foncières des entreprises	31 700 €	12,94 %	4 102 €
	Produit fiscal attendu		93 845 €

Conseil Municipal du 31 mars 2016

8 – DOMAINES DE COMPETENCE PAR THEMES

8.1 / Enseignement

Délibération N°2016-31 : RENOVATION DU PARQUET - ECOLE

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal plusieurs devis descriptifs et estimatifs concernant la rénovation du parquet de l'école.

Après étude des différentes offres et après discussion, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de faire effectuer ces travaux par la société Acro'Bois Menuiserie de Forstheim pour un montant estimatif de 4 164 € HT (selon devis n°1602219du 28/02/2016),
- de financer ces travaux par des crédits figurant au compte 21312 du budget de l'exercice 2016.

7 – FINANCES LOCALES

7.5 / Subventions

Délibération N°2016-032 : SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, octroie à l'unanimité les subventions de fonctionnement suivantes pour l'exercice 2016 :

- <u>Association Foncière d'Uhrwiller</u> :	5 050 €
- <u>Société locales</u> :	500 €
- <u>Caisse d'Assurance Accidents Agricole</u> :	5 050 €
- <u>Société de Protection des Animaux</u> :	500 €
- <u>Groupement d'Action Sociale</u> :	500 €
- <u>Foyers et coopératives scolaires</u> :	500 €
- <u>Association Culturelle</u> :	1 900 €

7 – FINANCES LOCALES

7.1 / Décisions budgétaires

**Délibération N°2016-033 : **ADMISSION EN NON-VALEUR
DE TITRES DE RECETTES
DES ANNEES 2011 A 2014
POUR UN MONTANT DE 568 €****

Sur proposition de Monsieur le Trésorier de Bouxwiller par courrier explicatif du 29 février 2016,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Article 1 : DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes :

EXERCICE	REFERENCE PIECE	REDEVABLE	OBJET	MONTANT
2011	T-281	Drummer Pascal et Séverine	Redevance OM 2 ^{ème} semestre 2011	144 €
2012	T-149	Drummer Pascal et Séverine	Redevance OM 1 ^{er} semestre 2012	147 €
2012	T-242	Drummer Pascal et Séverine	Redevance OM 2 ^{ème} semestre 2012	147 €
2014	T-232	Boulangerie Foubert	Redevance OM 2 ^{ème} semestre 2014 pour 2 poubelles	130 €

Article 2 : DIT que le montant total de ces titres de recette s'élève à 568 €.

Article 3 : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au compte 6541 du budget 2016.

7 – FINANCES LOCALES

7.1 / Décisions budgétaires

Délibération N°2016-034 : **BUDGET PRIMITIF 2016 - COMMUNE**

Le Conseil Municipal,

VU les propositions émises par les membres de la commission des finances en date du 21 mars 2016,

après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2016 présenté par Monsieur le Maire, chapitre par chapitre, et, après en avoir consigné les résultats de ses décisions dans les colonnes prévues à cet effet,

1/ arrête les dépenses et les recettes à un montant de :

**580 100 € à la section de fonctionnement
132 000 € à la section d'investissement**

Conseil Municipal du 31 mars 2016

2/ fixe le montant des transferts de la section de fonctionnement à la section d'investissement à un montant de 112 300 €

3/ vote à l'unanimité un produit de 93 845 € au titre des contributions directes en vue d'assurer l'équilibre entre les recettes et les dépenses

4/ fixe le montant des contributions directes aux pourcentages ci-après :

TAXES	BASE IMPOSITION	TAUX	RESULTAT
Habitation	588 600 €	8,60 %	50 620 €
Foncieres sur propriétés bâties	409 800 €	6,04 %	24 752 €
Foncieres sur propriétés non bâties	49 900 €	28,80 %	14 371 €
Cotisations foncières des entreprises	31 700 €	12,94 %	4 102 €
Produit fiscal attendu			93 845 €

7 – FINANCES LOCALES

7.1 / Décisions budgétaires

Délibération N°2016-035 : BUDGET PRIMITIF 2016 - LOTISSEMENT 2

Le Conseil Municipal, après en avoir procédé à l'examen détaillé des propositions du Maire et après délibération, décide :

- d'arrêter à l'unanimité le budget primitif pour 2016 en recettes et dépenses comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Opérations Exercice	Restes à réaliser	Résultats Reportés	Cumul section
Dépenses	440 315,11 € €	-	-	440 315,11 €
Recettes	100 000,00 €	-	340 315,11 €	440 315,11 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	Opérations Exercice	Restes à réaliser	Résultats Reportés	Cumul section
Dépenses	-	-	200 000,00 €	200 000,00 €
Recettes	200 000,00 €	-	-	200 000,00 €

- de voter à l'unanimité le présent budget au niveau des chapitres pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

7 – FINANCES LOCALES

7.1 / Décisions budgétaires

Délibération N°2016-036 : BUDGET PRIMITIF 2016 - CHAUFFERIE

Le Conseil Municipal, après avoir procédé à l'examen détaillé des propositions du Maire et après délibération, décide à l'unanimité :

- d'arrêter le budget primitif pour 2016 en recettes et dépenses comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Opérations Exercice	Restes à réaliser	Résultats Reportés	Cumul section
Dépenses	90 000,00 €	-	-	90 000,00 €
Recettes	62 070,25 €	-	27 929,75 €	90 000,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	Opérations Exercice	Restes à réaliser	Résultats Reportés	Cumul section
Dépenses	39 513,09 €	-	-	39 513,09 €
Recettes	17 930,55 €	-	21 582,54 €	39 513,09 €

- de voter le présent budget au niveau des chapitres pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

9 – AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES

9.4 / Vœux et motions

Délibération N°2016-037 : MOTION DE SOUTIEN AU SITE D'ALSTOM A REICHSHOFFEN

Le Conseil Municipal, réuni en séance plénière le 31 mars 2016 tient à exprimer sa vive inquiétude pour la pérennité du site d'ALSTOM à Reichshoffen et affirme une nouvelle fois son soutien à l'entreprise et à ses 1 222 salariés.

L'ensemble des élus, en synergie avec les autres initiatives prises en ce sens précédemment, désapprouve la décision du gouvernement de lancer une procédure d'appel d'offres pour le renouvellement des trains inter-cités en dehors des contrats-cadres existants. Ce ne sont pas les 30 rames supplémentaires promises qui permettront de sauvegarder l'activité du site de Reichshoffen.

Cette décision sera probablement fatale pour l'entreprise, pour l'ensemble de ses salariés, pour leurs emplois, ainsi que pour la vitalité de tout notre bassin de vie. C'est une longue tradition de savoir-faire industriel qui est également menacée.

De plus, cette décision est en contradiction flagrante avec les annonces et les engagements pris par le gouvernement en faveur de l'emploi et de l'économie de notre pays, en fragilisant ce fleuron industriel, symbole de l'excellence française et pourvoyeur d'emplois essentiels pour notre territoire à l'heure où nos concitoyens sont durement touchés par la crise et le chômage

A l'heure où les collectivités locales et territoriales font de l'emploi et de la lutte contre le chômage leur priorité absolue, priorité affirmée souvent et récemment encore par le Président de la République, le Conseil Municipal unanime demande au Gouvernement de respecter les accords-cadres passés avec les entreprises ALSTOM (1 000 rames) et BOMBARDIER (860 rames), et de faire clairement le choix de l'emploi en pérennisant l'usine de Reichshoffen.

Le Conseil Municipal demande aux régions de négocier avec l'Etat l'obtention des lignes TET afin de pouvoir décider des axes ferroviaires trans-régions et du matériel à y affecter en l'intégrant dans l'accord-cadre existant.

Sous la rubrique « Divers » ont été examinés les points suivants :

- Compte rendu du Conseil d'Ecole du 18 mars 2016 : effectué par Mme Patricia Walter
- Compte rendu du Périscolaire d'Engwiller : effectué par le Maire
- Nettoyage de Printemps :
 - samedi 16 avril 2016
 - petite collation offerte aux bénévoles à midi
- Fleurissement :
 - remise en place du matériel à fleurir (charrue, etc ...)
 - bons de commande géranium et terreau imprimés prêts à être distribués
- Communauté des Communes du Val de Moder :
 - distribution du compte rendu du conseil de communauté du 03/03/2016

CIVILITE	NOM	PRENOM	MOTIF ABSENCE	SIGNATURE
M.	SLOVENCIK	Alfred		
M.	FICHTER	Michel		
M.	MATTER	Charles		
M.	HUBER	Christophe		
M.	FICHTER	Henri		
M.	LEONHARD	Charles		
M.	ROTH	Dominique		
M.	URBAN	Christian	Absent excusé	/
Mme	MEYER	Mireille		
M.	WEIL	Armand		
Mme	WALTER	Patricia		
Mme	LEONHART	Mireille		
M.	SCHLEIFFER	Christian		
M.	LEONHART	Rémy		
Mme	GUBELMANN	Geneviève		